



**Conférence des Parties à la
Convention-cadre de l'OMS
pour la lutte antitabac**

Sixième session
Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014
Point 6.4 de l'ordre du jour provisoire

**FCTC/COP/6/24 Rev.1
8 octobre 2014**

Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017

1. Le projet de plan de travail et de budget 2016-2017 a été établi par le Secrétariat de la Convention en application de l'article 23.4 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.
2. Le projet de budget présente un scénario de croissance zéro en valeur nominale par rapport aux contributions volontaires évaluées du budget adopté par la Conférence des Parties pour l'exercice 2014-2015.
3. Le projet de plan de travail et de budget, par suite de l'adoption du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac par la Conférence des Parties à sa cinquième session en novembre 2012, a été scindé en deux grandes sections, l'une pour les activités liées à la Convention et l'autre pour les activités liées au Protocole. Les activités liées à la Convention se composent de six grands domaines d'activité qui correspondent, dans l'ensemble, à la composition du plan de travail pour 2014-2015. Les activités liées au Protocole se composent de trois grands domaines d'activité, à savoir la préparation de l'entrée en vigueur du Protocole, la première Réunion des Parties au Protocole et l'administration et la gestion.
4. De même que dans les précédents plans de travail adoptés par la Conférence des Parties, les sources de financement proposées pour les activités sont précisées (contributions volontaires évaluées et fonds extrabudgétaires).
5. La note explicative contenue dans le document FCTC/COP/6/INF.DOC./1 donne de plus amples détails sur le projet de plan de travail et de budget, notamment la ventilation des coûts entre les activités et le personnel.

6. En ce qui concerne le barème des contributions volontaires évaluées des Parties, le Secrétariat souhaite signaler à la Conférence des Parties que le barème des contributions établi par l'Organisation des Nations Unies pour 2016-2018, sur la base duquel seront fixés le barème de l'OMS et le barème au titre de la Convention pour 2016-2017, doit être adopté par l'Assemblée générale en décembre 2015. La Conférence des Parties souhaitera donc peut-être déléguer au Secrétariat, en coordination avec le Bureau, la tâche de communiquer aux Parties début 2016 le barème des contributions volontaires évaluées pour 2016-2017, après l'adoption du barème des contributions par l'Assemblée générale.¹

MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

7. La Conférence des Parties est invitée à examiner et, le cas échéant, à adopter le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017 présenté dans l'annexe. La Conférence des Parties est invitée à envisager de déléguer au Secrétariat, en coordination avec le Bureau, la tâche de communiquer aux Parties début 2016 le barème des contributions volontaires évaluées pour 2016-2017, après l'adoption du barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies par l'Assemblée générale.

¹ Sur la base du barème des contributions de l'OMS, après l'adoption du barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies, et compte tenu, comme les années précédentes, de la différence entre le nombre d'États Membres de l'OMS et le nombre de Parties à la Convention.

ANNEXE

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2016-2017

Partie I : CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
1. Conférence des Parties¹					
1.1	Conférence des Parties	1 328	123	a) Préparer et convoquer la septième session de la Conférence des Parties, et fournir l'appui nécessaire b) Élaborer et diffuser les actes officiels, les décisions et les autres documents c) Examiner les demandes de statut d'observateur et établir les rapports à soumettre à l'examen du Bureau et la Conférence des Parties d) Procéder à l'examen des accréditations des ONG en consultation avec le Bureau e) Fournir un appui et dispenser des avis aux Parties	Septième session de la Conférence des Parties préparée et convoquée dans les délais Documents officiels mis à la disposition des Parties dans les six langues 60 jours au plus avant l'ouverture de la session Décisions et actes officiels mis à la disposition des Parties quatre mois au plus tard après la clôture de la session Rapports soumis au Bureau et à la Conférence des Parties dans les délais Rapports sur l'examen des accréditations des ONG présentés au Bureau et à la Conférence des Parties Outil de notification en ligne normalisé pour les ONG mis au point et disponible Rapport sur les principaux résultats présenté à la Conférence des Parties Appui fourni dans les délais en réponse aux demandes

¹ Conformément à l'article 23 et à l'article 24.3.a) et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
1.2	Bureau de la Conférence des Parties	162		a) Préparer et convoquer les réunions du Bureau et fournir l'appui nécessaire pour ses activités b) Élaborer les documents pour les réunions du Bureau et les mettre à la disposition des Parties c) Tenir le Bureau régulièrement informé de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice conformément à la demande de la Conférence des Parties, ainsi que sur des questions spéciales d) Établir les procès-verbaux des réunions intersessions du Bureau e) Aider le Bureau de la Conférence des Parties à réexaminer le Règlement intérieur, conformément à la demande de la Conférence des Parties, en coopération avec les services juridiques de l'OMS	Trois réunions intersessions du Bureau convoquées, notamment sous la forme de visio/téléconférences ; Réunions du Bureau convoquées immédiatement avant et pendant la septième session de la Conférence Documents mis à la disposition du Bureau deux semaines au moins avant les réunions et postés pour les Parties sur un site Web protégé Rapports présentés au Bureau à chaque réunion intersessions du Bureau et informations fournies dans les délais Procès-verbaux des réunions intersessions du Bureau mis à la disposition des Parties Propositions du Bureau concernant d'éventuels amendements au Règlement intérieur soumises à la septième session de la Conférence des Parties
Sous-total pour le domaine d'activité 1		1 490	123		

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
2. Protocoles,¹ directives et autres instruments possibles pour la mise en œuvre de la Convention²					
2.1	Groupes de travail intergouvernementaux				
	Groupe de travail sur les articles 9 et 10	58		Une réunion du groupe de travail, en association avec les activités intersessions des principaux facilitateurs et du Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe de travail présenté à la septième session de la Conférence des Parties
	Groupe de travail sur les mesures durables destinées à promouvoir la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	46		Une réunion du groupe de travail, en association avec les activités intersessions des principaux facilitateurs et du Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe de travail présenté à la septième session de la Conférence des Parties
	Groupe d'experts ou groupe de travail sur l'article 19	75		Une réunion du groupe d'experts ou du groupe de travail, en association avec les activités intersessions des principaux facilitateurs, des experts et du Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe de travail ou du groupe d'experts présenté à la septième session de la Conférence des Parties
	Groupe d'experts ou groupe de travail sur un sujet supplémentaire défini par la Conférence des Parties		150	Deux réunions du groupe d'experts ou du groupe de travail, en association avec le groupe intersessions des principaux facilitateurs, les experts et le Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe d'experts ou du groupe de travail présenté à la septième session de la Conférence des Parties
Sous-total pour le domaine d'activité 2		179	150		

¹ Il est fait référence ici aux protocoles en général ; le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac est examiné dans la deuxième partie de la présente annexe.

² Conformément à l'article 7, à l'article 23.5.f) et h), à l'article 24.3.a) et g) et à l'article 33, et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
3. Notification et échange d'informations¹					
3.1	Appui aux Parties pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations en matière de notification et rapports sur les progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre de la Convention	26 39		a) Suivre le cycle de notification 2015-2016 (b) Analyser les rapports des Parties et dégager les tendances, les domaines/articles de la Convention à étudier plus en profondeur c) Analyser les tendances, les pratiques et les enseignements retirés des rapports des Parties ; recenser les bonnes pratiques pour la collecte des données et l'élaboration/la présentation des rapports	Rapports reçus et confirmés et résultats communiqués aux Parties ; Base de données en ligne des rapports maintenue et actualisée Rapport 2016 sur les progrès mondiaux publié Trois rapports liés à des questions à l'ordre du jour publiés Outil technique pour la collecte des données publié
		113		d) Désignation d'un comité d'experts par les Parties pour faciliter l'examen des rapports de mise en œuvre des Parties par la Conférence des Parties ²	Une réunion du comité d'experts convoquée Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties
			130	e) Renforcer les capacités de notification des Parties, utiliser la plate-forme de notification et d'échange d'informations en ligne ; et promouvoir l'utilisation des indicateurs figurant dans le recueil d'indicateurs relatifs à la Convention-cadre	Six ateliers régionaux sur la notification organisés avant la période de notification de 2018 Au moins 80 agents chargés de la notification formés Avis et assistance fournis à la demande de chaque Partie Utilisation de la plate-forme en ligne et d'autres outils (y compris un outil d'apprentissage de la notification en ligne) encouragée

¹ Conformément à l'article 20.5, à l'article 21, à l'article 23.5.a), b) et d), et à l'article 24.3.b) et c), et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
3.2	Évaluation de l'impact		230	a) Procéder à des examens thématiques mondiaux couvrant les domaines d'impact de la Convention ¹	Quatre ² rapports présentés à la septième session de la Conférence des Parties
			97	b) Études de cas pour évaluer l'impact conjugué des différents domaines/facteurs	Quatre Parties (une à revenu élevé, une à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, une à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et une à faible revenu) étudiées, et résultats présentés dans un rapport à la septième Conférence des Parties
			127	c) Convoquer deux réunions d'un comité consultatif/d'orientation pour fournir des avis techniques et des orientations politiques sur les procédures d'évaluation de l'impact	Rapport à la septième session de la Conférence des Parties sur les dimensions techniques et politiques
3.3	Échange d'informations, et notamment transfert de compétences et de technologie	30	40	a) Promouvoir, maintenir et améliorer toutes les composantes de la plate-forme d'information, y compris les pôles de connaissance et les bases de données des ressources disponibles, et actualiser leur contenu régulièrement b) Renforcer les réseaux d'information, notamment les pôles de connaissance	Plateforme maintenue et améliorée s'il y a lieu Nouveau contenu publié, le cas échéant Six pôles de connaissance couvrant toutes les Régions de l'OMS pleinement opérationnels et régulièrement actualisés par les organismes hôtes (sans frais)
Sous-total pour le domaine d'activité 3		208	624		

¹ Voir le paragraphe 24 du document FCTC/COP/6/15.

² Étant entendu que deux des six examens proposés sur l'évaluation de l'impact seront effectués en 2015.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
4. Aide aux Parties pour l'application de certaines dispositions de la Convention et plus particulièrement aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition¹					
4.1	Aide aux Parties		205	a) Définir les réalisations, les difficultés et les meilleures pratiques pour améliorer la coopération et fournir une aide pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS à l'intérieur des Régions et entre les Régions	Au moins trois ateliers régionaux sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS organisés par le Secrétariat Participation à au moins trois réunions régionales organisées par les bureaux régionaux de l'OMS Portefeuille d'experts des questions relatives à la Convention-cadre de l'OMS élaboré Aide fournie à la demande de chaque Partie
4.2	Évaluations des besoins et promotion de l'accès aux ressources disponibles et aux mécanismes d'aide, en vue de promouvoir l'harmonisation des politiques de lutte antitabac dans les pays		40 403	a) Examiner le processus et l'impact des évaluations des besoins b) Procéder à des évaluations des besoins, et à d'autres formes d'aide ciblée, pour renforcer la mise en œuvre de la Convention	Réunion des acteurs concernés convoquée avec les Parties qui ont procédé à une évaluation des besoins Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties Jusqu'à 10 Parties retenues à leur demande et évaluations des besoins ou autres formes d'appui technique menées à bien Outil d'évaluation des besoins à l'usage des Parties publié et son utilisation encouragée

¹ Conformément à l'article 22.2, à l'article 23.5.e), à l'article 24.3.c) et g) et à l'article 26.5, et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
			460	c) Fournir un appui aux Parties dans les domaines où l'inventaire des besoins a été dressé	Jusqu'à 10 Parties aidées pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, plus spécialement concernant les obligations en vertu des articles 5.1, 5.2 et 5.3, et pour l'harmonisation de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS avec les stratégies/politiques nationales de développement et de santé et son inclusion dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement
4.3	Appui aux Parties engagées dans des actions en justice, notamment en vertu de l'article 19, et obstacles liés au commerce et aux investissements et autres obstacles juridiques à la mise en œuvre de la Convention		62	a) Fournir une liste complète des ressources existantes pour aider les Parties en butte à des problèmes de responsabilité civile et criminelle dans l'application de l'article 19, en collaboration avec les partenaires compétents b) Suivre les questions relatives au commerce et aux investissements liées à la mise en œuvre de la Convention, et fournir un appui aux Parties, le cas échéant, en collaboration avec les pôles de connaissance pertinents	Liste des ressources existantes établie et publiée sur la plate-forme d'information de la Convention-cadre de l'OMS Appui technique fourni et meilleures pratiques échangées avec les Parties Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties
Sous-total pour le domaine d'activité 4			1 170		

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
5. Coordination avec les organisations intergouvernementales internationales et régionales et d'autres organismes¹					
5.1	Promotion de la coopération Sud-Sud pour l'échange de compétences scientifiques, techniques et juridiques utiles pour la mise en œuvre de la Convention	20	40	a) Aider les partenaires intéressés et faciliter la collaboration Sud-Sud et la collaboration triangulaire	Ressources (humaines, techniques et financières) trouvées pour au moins six Parties ou sous-régions Rapport de situation présenté à la septième session de la Conférence des Parties
				b) Examiner l'expérience acquise avec les projets de démonstration et dresser la liste des nouveaux projets nécessaires	Au moins trois nouveaux projets retenus et mis en œuvre Expérience liée aux projets de démonstration publiée et développée
5.2	Coopération internationale et coordination	41		a) Continuer à mener des activités d'aide multisectorielle aux Parties en coopération avec les membres de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (Équipe spéciale) b) Solliciter la contribution d'institutions des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation des tendances de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, moyennant l'analyse des données recueillies par ces institutions c) Coopérer avec les organisations intergouvernementales et les organismes dotés de compétences techniques, notamment les organes conventionnels des Nations Unies, pour renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	Participation à deux réunions de l'Équipe spéciale et contribution au rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties Au moins trois accords pour l'échange régulier de données liées au tabac conclus entre le Secrétariat de la Convention, l'OMS et d'autres institutions des Nations Unies et des partenaires Trois nouveaux accords de coopération conclus Échange régulier d'informations notamment sur les questions liées au commerce et aux investissements entre les organisations compétentes

¹ Conformément à l'article 23.5.g), à l'article 24.3.e) et à l'article 25, et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
5.3	Coopération avec la société civile	20	73	Renforcement de la coopération et de la communication avec les organisations de la société civile pour les activités pertinentes aux niveaux national, régional et mondial	Société civile invitée à participer aux activités pertinentes du Secrétariat de la Convention Réunions d'information informelles pour les organisations de la société civile accréditées en qualité d'observateur à la Conférence des Parties convoquées annuellement Participation du Secrétariat de la Convention à au moins six importantes réunions mondiales et régionales sur la lutte antitabac organisées par la société civile
Sous-total pour le domaine d'activité 5		81	314		
6. Administration et gestion, et autres dispositions et activités¹					
6.1	Administration générale et gestion management	13		a) Administration générale, personnel et gestion financière b) Mobilisation de ressources	Plans de travail et dispositions administratives spécialement conçus dans le Système mondial de gestion de l'OMS Près de 100 % des contributions volontaires évaluées perçues à la fin de l'exercice De 30 à 40 % des fonds extrabudgétaires recueillis Portefeuille de propositions de subventions intégrant un éventail de sujets, de valeurs et de lieux géographiques établi

¹ Conformément à l'article 24.3.d), f) et g), et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires		
6.2	Sensibilisation, publications et site Web	187	158	Élaborer et appliquer un plan de communication	Deux réunions par an en moyenne organisées avec les missions permanentes des Parties à Genève Publications diffusées aux Parties et site Web régulièrement actualisé Sensibilisation à la Convention-cadre de l'OMS et à ses activités accrue à l'échelle internationale
6.3	Coordination avec les départements et les bureaux compétents de l'OMS	38		Examiner et promouvoir la coopération avec les départements compétents de l'OMS	Une retraite annuelle avec tous les conseillers régionaux et le Département OMS Prévention des maladies non transmissibles organisée pour trouver des mécanismes à l'appui de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS Coopération avec les départements compétents de l'OMS relevant d'au moins quatre groupes, et tous les bureaux régionaux et de pays Réunions de coordination technique régulières et élaboration d'un plan de travail en concertation avec le Département OMS Prévention des maladies non transmissibles et les bureaux régionaux Communication régulière maintenue avec les points focaux des bureaux régionaux et de pays de l'OMS
Sous-total pour le domaine d'activité 6		238	158		
Coût total pour tous les domaines d'activité¹		2 196	2 539		

* Y compris les tâches associées.

** Sauf indication contraire, les prévisions budgétaires pour toutes les réunions sont calculées sur la base de leur tenue à Genève. Si la COP devait décider d'un autre lieu de réunion, les chiffres devraient être révisés.

¹ Le coût total de la mise en œuvre du plan de travail de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui englobe aussi les dépenses de personnel et les dépenses d'appui aux programmes (13 %, payables à l'OMS), est présenté dans l'appendice.

Partie II : PROTOCOLE POUR ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
1. Préparation de l'entrée en vigueur du Protocole					
1.1	Promotion de l'entrée en vigueur du Protocole	22	319	a) Organiser six ateliers multisectoriels sous-régionaux relatifs au Protocole	Entrée en vigueur du Protocole
		56		b) Surveiller et évaluer la page Web du Protocole et la reconfigurer au besoin	Participation d'au moins 48 Parties à la Convention-cadre de l'OMS aux ateliers sous-régionaux
		20		c) Mobiliser les capacités des organisations internationales compétentes	Nombre accru d'accès à la page Web du Protocole
				d) Promouvoir l'utilisation de la liste récapitulative d'auto-évaluation	Liens de coopération établis et maintenus avec les organisations internationales dotées de compétences particulières concernant les questions relatives au Protocole
1.2	Assistance technique pour la préparation de l'entrée en vigueur		143	a) Mener des études et diffuser les meilleures pratiques sur des sujets relatifs au Protocole	Liste récapitulative d'auto-évaluation évaluée et son utilisation encouragée
			20	b) Fournir une assistance technique sur des sujets relatifs au Protocole	Jusqu'à cinq études réalisées et au moins six meilleures pratiques retenues et diffusées
			6	c) Communiquer des questions et des réponses concernant la ratification et des questions techniques liées au Protocole	Aide fournie au moyen de réunions et de communications en ligne
Sous-total pour le domaine d'activité 1		98	488		Questions et réponses élaborées et mises à la disposition des Parties

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
2. Réunion des Parties ¹					
2.1	Groupe de travail inter-gouvernemental		250	Une réunion de trois jours d'un groupe de travail intergouvernemental sur le Protocole	Propositions à l'intention de la première session de la Réunion des Parties envisagées et rédigées
2.2	Première session de la Réunion des Parties	454	88	a) Préparer et convoquer la première session de la Réunion des Parties (immédiatement avant ou après la septième session de la Conférence des Parties, dans l'attente de l'entrée en vigueur ²)	Première session de la Réunion des Parties convoquée et documents officiels mis à la disposition des Parties dans les six langues dans les délais
				b) Élaborer et diffuser les actes officiels de la première session de la Réunion des Parties	Actes officiels mis à la disposition des Parties dans les délais
Sous-total pour le domaine d'activité 2		454	338		
3. Administration et gestion, et autres dispositions et activités					
3.1	Administration générale et gestion			Mobilisation de ressources	60 % des fonds extrabudgétaires recueillis
3.2	Sensibilisation, publications et site Web	20	64	Concevoir et appliquer un plan de communication pour promouvoir l'entrée en vigueur du Protocole	Au moins une réunion par an organisée avec les missions permanentes des Parties éventuelles à Genève Publications diffusées Exposés dans au moins six réunions internationales au cours de l'exercice
Sous-total pour le domaine d'activité 3		20	64		
Coût total pour tous les domaines d'activité		572	890		

¹ Conformément aux articles 33.1 et 34.2.a) du Protocole.

² Le Protocole entrera en vigueur 90 jours après sa ratification par 40 Parties à la Convention-cadre de l'OMS (article 45 du Protocole).

Appendice

Budget total (en milliers de US \$)

	Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires	Total
1. Coût des activités	2 768	3 429	6 197
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	2 196	2 539	4 735
<i>Liées au Protocole</i>	572	890	1 462
2. Coûts salariaux¹	5 285	5 088	10 373
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	5 285	4 563	9 848
<i>Liées au Protocole</i>	0	525	525
3. Total des dépenses directes	8 053	8 517	16 570
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	7 481	7 102	14 583
<i>Liées au Protocole</i>	572	1 415	1 987
4. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	1 047	1 107	2 154
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	973	923	1 896
<i>Liées au Protocole</i>	74	184	258
5. Total général (3 + 4)	9 100	9 624	18 724
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	8 454	8 025	16 479
<i>Liées au Protocole</i>	646	1 573	2 219

= = =

¹ Les coûts indicatifs pour le personnel de base du Secrétariat de la Convention se fondent sur les derniers coûts salariaux type disponibles pour 2014-2015 ; il faudra tenir compte d'une évolution possible en 2016-2017. Comme indiqué ci-dessus, les contrats en cours du personnel sont financés par les contributions volontaires évaluées ; les coûts des postes supplémentaires proposés seront financés par des contributions extrabudgétaires. La réalisation du plan de dotation en personnel et les ajustements éventuels dépendront de la disponibilité effective des fonds et de l'évolution de la charge de travail. Le plan de dotation en personnel ne comprend pas d'éventuelles affectations à court terme et détachements qui seraient fondés sur les besoins réels et les ressources disponibles.